



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMISSION CENTRALE DES ARBITRES (CCA)

DÉPARTEMENT DE L'ARBITRAGE (DA)

DÉCISION N° 002/FECAFOOT/CCA/DA/2026

Portant nomination des membres des Commissions Régionales des Arbitres et définition de leurs missions pour la saison sportive 2026-2027

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CENTRALE DES ARBITRES,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;

Vu les Statuts de la FIFA ;

Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective de la FECAFOOT du 29 novembre 2025 ;

Vu les nécessités de service ;

DÉCIDE :

Article 1er

Sont nommées, pour la saison sportive 2026-2027, les personnes ci-après comme membres des Commissions Régionales des Arbitres (CRA).

Article 2 : Composition des Commissions Régionales des Arbitres

1. RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

Président : YANOUSSA Moussa

Vice-président : ISSIAKOU MALAM

Rapporteur : IBRAHIM Oumarou

Membre 1 : YAYA Oumarou

Membre 2 : SOUSSIA Benoît

2. RÉGION DU NORD

Président : DAIROU Gambo

Vice-présidente : NAFISSATOU Yaouba

Rapporteur : AMADOU Aldouki

Membre 1 : CHEHOU Hamadou

Membre 2 : MOHAMADOU Awalou

3. RÉGION DE L'ADAMAOUA

Président : ALFAKI Aboubakar

Vice-président : BELLO Francis

Rapporteur : MOHAMADOU Awalou

Membre 1 : NOUDJIRAM ABBA Éric

4. RÉGION DE L'OUEST

Présidente : EMAGUE Blandine
Vice-président : TAGNE Sébastien
Rapporteur : KENGNE Rick
Membre 1 : MOUKETE Philippe
Membre 2 : MFOKAM Oumarou
Membre 3 : TCHOUNTE Armand

5. RÉGION DU NORD-OUEST

Président : NGWA Blaise
Vice-président : TAMUKONG Norman
Rapporteur : AFANG Franklin
Membre 1 : CHIN Valentine
Membre 2 : ASANG Martin

6. RÉGION DU CENTRE

Président : NGNOUNG Roger
Vice-président : ITONG Christian
Rapporteur : JUENKOU Aurélien
Membre 1 : DJOU Ernest
Membre 2 : LITOP Bernard
Membre 3 : DOMGAN Carine

7. RÉGION DU SUD

Président : DERHILA NJIKI
Vice-président : NTONGA Augustin
Rapporteur : MVONDO Cathy
Membre 1 : ASSIANG Grégoire
Membre 2 : PRINCE Atangana

8. RÉGION DU LITTORAL

Président : NLEPNA Paul David
Vice-président : ISSOUFOU Arouna
Rapporteur : TCHAMALIEU TCHAMALIEU David
Membre 1 : DJOUME Vaillante
Membre 2 : BAKWO Antoine

9. RÉGION DE L'EST

Président : BEBOULE Bienvenue
Vice-présidente : EYIMBI NGABA Jackette
Rapporteur : NGANDEU Gabriel Sylvain
Membre 1 : PATRICK Meke
Membre 2 : NGOMBE Baba

10. RÉGION DU SUD-OUEST

COMMISSION CENTRALE DES ARBITRES

Article 3 : Missions des Commissions Régionales des Arbitres

Sous la supervision de la Commission Centrale des Arbitres (CCA), les Commissions Régionales des Arbitres sont chargées :

- De désigner les arbitres et arbitres assistants pour les rencontres relevant de leur compétence ;
- D'assurer le suivi technique, physique et disciplinaire des arbitres ;
- De veiller au respect des Lois du Jeu et des directives de la Commission Centrale des Arbitres ;
- De transmettre les rapports de performance et de signaler les manquements ;
- De proposer les mesures correctives et de contribuer à la formation continue des arbitres ;
- De garantir la transparence, l'impartialité et l'équité des désignations ;
- D'exécuter toute autre mission confiée par la Commission Centrale des Arbitres.

Article 4 : Procédure de désignation

Les désignations sont effectuées conformément aux procédures et délais définis par la Commission Centrale des Arbitres.

Elles tiennent compte :

- Des compétences des arbitres ;
- De leur disponibilité ;
- De leurs performances ;
- De l'absence de conflit d'intérêts.

Les propositions de désignation sont transmises à la Commission Centrale des Arbitres selon le calendrier établi.

Article 5 : Suivi et évaluation

Chaque Commission Régionale des Arbitres assure le suivi des prestations arbitrales et transmet régulièrement à la Commission Centrale des Arbitres :

- Les tableaux de désignation des arbitres ;
- Les rapports d'évaluation des prestations arbitrales ;
- Les comptes rendus des séances d'autocritique ;
- Les propositions de promotion ou de rétrogradation ;
- Les signalements disciplinaires.

Article 6 : Discipline et responsabilité

Les membres des Commissions Régionales des Arbitres sont tenus au respect des principes suivants :

- La neutralité ;

Handwritten signature in blue ink.

- L'intégrité ;
- La confidentialité ;
- L'impartialité.

Tout manquement à ces obligations peut donner lieu aux mesures prévues par les textes applicables.

Article 7 : Gratuité des fonctions

Les fonctions exercées par les membres des Commissions Régionales des Arbitres sont gratuites.

Fait à Yaoundé, le 30/10/2026

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CENTRALE DES ARBITRES

STÉPHANE FOKO KAMGA

AMPLIATIONS

PDT / FECAFOOT

SG / FECAFOOT

CSP / FECAFOOT

PDTS / LIGUES RÉGIONALES

DÉPARTEMENT COMPÉTITION

DÉPARTEMENT ARBITRAGES